

Coordonnées du chargé d'affaires :

Immeuble START 36
19 AV PIERRE DE COUBERTIN
36001 CHATEAUX
- M : +336 74 98 77 42
celine.thevenot@bureauveritas.com

V. réf :

N. réf : RICT b n° 1

N° affaire : **28944637/1**

Mission(s) signée(s) : **LE + S + Th-E + LP**

Chargé d'affaire : Céline THEVENOT

Diffusé par : Céline THEVENOT

Affaire :

CPAM SIEGE
FACADES
14 RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX
36000 CHATEAUX

Destinataire :

CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE
Veronique GUICHARD
14 RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX
36000 CHATEAUX

**Rapport Initial de Contrôle
Technique**

DCE

En date du 04/03/2026



Ce rapport comporte 16 pages dont une page de garde.

Annule et Remplace le Rapport de conception révision 0 en date du 24/02/2026

SOMMAIRE

1.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - - - -	3
2.	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE - - - - -	4
3.	DOCUMENTS EXAMINÉS - - - - -	5
4.	REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET - - - - -	6
5.	LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE - - - - -	8

Mission / Chapitre / Intervention technique	Date d'envoi	Version
LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables		
☒ LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements Céline THEVENOT - Généraliste	04/03/2026	V1
LE - Solidité des existants		
☒ LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants Céline THEVENOT - Généraliste	04/03/2026	V1
S - Sécurité des personnes dans les constructions		
☒ SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie Céline THEVENOT - Généraliste	04/03/2026	V1
☒ SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques Céline THEVENOT - Généraliste	04/03/2026	V1
Th-E - Isolation thermique et économies d'énergie dans les bâtiments existants		
☒ TH-E - Vérification des dispositions relatives à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments existants Céline THEVENOT - Généraliste	04/03/2026	V1

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Opération

Designation de l'opération : CPAM SIEGE - FACADES

Agence	AG CONSTRUCTION NORMANDIE	Adresse chantier	14 RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX
Service	CB0796233	Ville	CHATEAUROUX
N° de convention	28944637	Département	Indre
signée le	20/10/2025		
Début des travaux	07/09/2026	Valeur prévisionnelle des travaux	1378275 €(HT)
Délai	14 mois		
Maître de l'Ouvrage	CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE 14 RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX 36000 CHATEAUROUX		

Missions

Nature des missions confiées

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

LE	Solidité des existants
S	Sécurité des personnes dans les constructions
Th-E	Isolation thermique et économies d'énergie dans les bâtiments existants
LP	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Etendue de la mission :

La mission de contrôle de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION concerne la réfection des bardages métalliques et en composites et de l'isolation des façades de son siège.
Les autres travaux sont hors mission.

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 06/02/2026

• CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Suivant le CCTP établissement de 5ème catégorie de type W.

• AFFECTATION DES LOCAUX

Bureaux.

• DESCRIPTION ARCHITECTURALE

Réfection des bardages métalliques et composites avec isolation thermique par l'extérieur (ITE) de la CPAM de l'Indre.

• DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS

- Travaux d'ITE - Bardage Métallique

- * Dépose : Couvertines, Bardage type cassette, Isolant existant
- * Préparation du support : Rebouchage des trous, réparation des éclats de béton, passivation des aciers, enduit de planéité, traitement des joints de dilatation
- * Repose : Grille anti-rongeur, isolant Rockfaçade Premium, isolant complémentaire sur jambages, pare-pluie, ossature métallique support, panneaux de bardage existants, habillages, appuis, couvertines, garde-corps

- Travaux d'ITE - Bardage Composite

- * Dépose : Couvertines, panneaux composite (mise sur palette pour recyclage), isolant et pare-pluie, ossatures support
- * Pose : Grille anti-rongeur, isolant laine de roche, pare-pluie, panneaux composites.

- Traitement des Points Singuliers

- * Isolant de soubassement : Panneaux PSE graphité + bois/ciment (50 mm)
- * Graviillon en pied : Feutre géotextile, graviillon de rivière 4/11.
- * Habillages divers : Tôle laquée.

- Repose des Éléments Déposés

- * Terrasses bois, dalles en pierre, plafonds aluminium, grilles et butées, habillages passerelle,
- * Brise-soleil : Lames bois (mélèze classe 4) ou aluminium teinte bois

• CONTRAINTES PARTICULIERES

- Liées au site : Région neige : A1; Région vent : 2; Altitude : < 200 m (NGF : 157,00 m); Sismicité : Zone 2 (faible)
- Liées aux risques : Sans objet
- Liées au mode constructif : De technicité courante – Cloisonnement traditionnel à l'intérieur
- Liées à l'occupation des locaux : établissement occupé

• CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES

Sans objet.

• LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Sans objet

• TECHNOLOGIE INNOVANTE

Sans objet

3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE		
• Courrier 01-01 CPAM de l'Indre-Réfection des bardages-PE-01-01-CCTP Lot 01 ITE - indice 0	06/02/2026	06/02/2026
• Courrier 04-CPAM de l'Indre-PE-00-04-Cahier des Prescriptions Spéciales PROVISOIRE	06/02/2026	06/02/2026
• Plan A Carnet de plan DCE		06/02/2026

4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

MISSION : LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables**LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements**

Objet / article de référence	Avis
ENVELOPPE - FACADES	
Revêtements extérieurs rapportés	Le CCTP ne mentionne pas explicitement : - Les bandes filantes en laine de roche (Solution A du guide ETICS PSE) - La largeur minimale (≥ 200 mm) et l'espacement des bandes - Les armatures supplémentaires en fibres de verre - Le collage en plein et les fixations mécaniques Pas de détail sur la continuité incendie au droit des acrotères. Absence au niveaux des plans: - les jonctions bardage composite/bardage métallique. - Détail des bandes filantes en départ bas - Détail des bandes filantes au droit des nez de plancher - Détail des couvertines (continuité incendie) Absence de traitement spécifique au niveau des angles rentrants. => La classe d'exposition aux chocs selon la norme P 08-302 retenue, devra nous être précisée. Isolation thermique par l'extérieure par système isolants chevillé avec enduit de finition. S'agissant d'un support existant, il y aura lieu de procéder à des essais d'arrachement des fixations tels que définis au CPT. Le nombre de fixations indiqué dans l'AT pourra être augmenté en fonction des résultats obtenus. Les fixations devront être justifiées selon l'exposition au vent. => Note de calcul à nous transmettre Nous fournir l'étude de reconnaissance des supports pour les façades ayant des traitements de passivations des aciers, accrochage, ... Le dossier d'exécution comprenant l'AT du procédé, les plans de détails avec le traitement des points singuliers (couvertines, joint de dilatation...) devra nous être transmis avant exécution.

MISSION : LE - Solidité des existants**LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants**

Objet / article de référence	Avis
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	
Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants	Absence du diagnostic des existants comprenant entre autre: - le diagnostic structurel détaillé - l'analyse d'humidité des parois existantes

MISSION : S - Sécurité des personnes dans les constructions**SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie**

Objet / article de référence	Avis
GARDE-CORPS ET FENETRES BASSES	

SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie

Objet / article de référence	Avis
	Dépose et repose des garde-corps existants, la justification du système de fixation devra nous être communiqué conformément à la norme NF P 01-013.

SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ERP	
Classement des établissements	Absence de précision sur le classement de l'établissement dans les documents du CCTP et du CPS fournis.

MISSION : Th-E - Isolation thermique et économies d'énergie dans les bâtiments existants

TH-E - Vérification des dispositions relatives à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments

Objet / article de référence	Avis
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - R.131-26 et 28 du CCH	
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - R.173-2 et 3 du CCH	
RT ELEMENT PAR ELEMENT	
Performances énergétiques des équipements, installations, ouvrages ou systèmes mis en place, installés ou remplacés	Les performances thermiques mentionnées concernent uniquement les matériaux isolants. Aucune performance thermique globale du bâtiment (coefficient U de la paroi, gain énergétique attendu, etc.) n'est spécifiée dans le CCTP. Absence d'étude thermique.

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage,
nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.

5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE**Codes utilisés associés à nos avis**

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A préciser

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : Observations

Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet

L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire

L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles réglementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

Mission : LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables**Chapitre : LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.
---------------------	---

Chapitre : LP V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
ENVELOPPE - FACADES			
	Revêtements extérieurs rapportés	1. Isolant Principal Laine de roche Rockfaçade Premium (Euroclasse A1) Épaisseur : 100 mm, R = 3,1 m²K/W Conforme aux exigences du guide (isolant PSE remplacé par laine minérale) Certification ACERMI requise 2. Système d'Enduit Article 5.1.6 du CCTP : "Les bardages de façades devront respecter intégralement les règlements de sécurité contre l'incendie" Référence à l'IT 249 mentionnée Procès-verbal LEPIR II exigé pour la vêtue 3. Isolant de Soubassement PSE graphité + panneau bois/ciment (50 mm total) Euroclasse E pour l'isolant, B-s1-d0 pour le parement Correspond aux prescriptions du guide Article 5.1.6 du CCTP: façade filant sur plusieurs niveaux, l'isolation contre la propagation du feu au niveau des nez de plancher devra être assurée par la mise en place de dispositifs adaptés." Le CCTP prescrit des panneaux Trespa Meteon (composites): mis en œuvre conformément à un Avis Technique du CSTB 2/10-1397 Article 5.1.6 du CCTP : La lame d'air du bardage composite devra être recoupée conformément aux prescriptions du guide de préconisations	OB 1-Le CCTP ne mentionne pas explicitement : - Les bandes filantes en laine de roche (Solution A du guide ETICS PSE) - La largeur minimale (≥ 200 mm) et l'espacement des bandes - Les armatures supplémentaires en fibres de verre - Le collage en plein et les fixations mécaniques 2-Pas de détail sur la continuité incendie au droit des acrotères. 3-Absence au niveaux des plans: - les jonctions bardage composite/bardage métallique. - Détail des bandes filantes en départ bas - Détail des bandes filantes au droit des nez de plancher - Détail des couvertines (continuité incendie) 4-Absence de traitement spécifique au niveau des angles rentrants. 5==> La classe d'exposition aux chocs selon la norme P 08-302 retenue, devra nous être préciser. Isolation thermique par l'extérieure par système isolants chevillé avec enduit de finition. 6-S'agissant d'un support existant, il y aura lieu de procéder à des essais d'arrachement des fixations tels que définis au CPT. Le nombre de fixations indiqué dans l'AT pourra être augmenté en fonction des résultats obtenus. 7-Les fixations devront être justifiées selon l'exposition au vent. => Note de calcul à nous transmettre 8-Nous fournir l'étude de reconnaissance des supports pour les façades ayant des traitements de passivations des aciers, accrochage, ...

Chapitre : LP V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
			9-Le dossier d'exécution comprenant l'AT du procédé, les plans de détails avec le traitement des points singuliers (couvertines, joint de dilatation...) devra nous être transmis avant exécution.

Mission : LE - Solidité des existants**Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.
---------------------	---

Chapitre : LE V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			
SOLIDITE DES EXISTANTS			
Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants		Article 1.8.1 du CCTP : l'entrepreneur devra vérifier les supports Vérifications requises : Aplombs des voiles béton Réservations pour les ouvrages du présent lot Tolérances dimensionnelles Défauts pouvant nuire à la mise en œuvre	PM Nous rappelons que la mission LE a pour objectif la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des existants du fait de la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs dans les constructions achevées. OB 1- Absence du diagnostic des existants comprenant entre autre: - le diagnostic structurel détaillé - l'analyse d'humidité des parois existantes

Mission : S - Sécurité des personnes dans les constructions**Chapitre : SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Arrêté du 21 avril 1983 modifié relatif aux Etablissements du type W - Administrations, banques, bureaux - Article R.134-59 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) - Garde-corps et fenêtres basses - Norme NF P 01-012 (juillet 1988) pour les garde-corps et rampes d'escalier de caractère définitif - Norme NF E 85-015 (avril 2008) concernant les moyens d'accès permanents des lieux de travail
---------------------	--

Chapitre : SEI-CC V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
GARDE-CORPS ET FENETRES BASSES		Article 6.8 du CCTP : Remplacement des couvertines, dépose des garde-corps existants en toiture terrasse. Article 8.3.9 et 9.3.9 du CCTP : remise en place des garde-corps existant en toiture terrasse	OB 1-Dépose et repose des garde-corps existants, la justification du système de fixation devra nous être communiqué conformément à la norme NF P 01-013.

Mission : S - Sécurité des personnes dans les constructions**Chapitre : SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires - Arrêté du 22 juin 1990 modifié relatifs aux établissements de 5 ^{ème} catégorie - Article R 4215 à R4215 - 17 du code du travail relatif à la conformité des installations électriques au code du travail
---------------------	---

Chapitre : SEI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ERP			
	Classement des établissements		OB 1-Absence de précision sur le classement de l'établissement dans les documents du CCTP et du CPS fournis.
	Adaptation des règles de sécurité et cas particuliers d'application du règlement		
	GN 5 - Etablissement comportant des locaux de types différents		PM
	GN 6 - Utilisations exceptionnelles des locaux		PM
	GN 7 - Etablissements situés dans les immeubles de grande hauteur		PM
	GN 8 - Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation	Non modifié dans le cadre des travaux	SO
	GN 9 - Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants		PM
	GN 10 - Application du règlement aux établissements existants		PM
	Contrôles des établissements		
	GN 11 - Notification des décisions		PM
	GN 12 - Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction		PM
	Travaux		
	GN 13 - Travaux dangereux		PM
	Normalisation		
	GN 14 - Conformité aux normes - Essais de laboratoires		PM
	Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables		
	GN 15 - Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables.		PM
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE - arrêté du 22 juin 1990 modifié			
	Chapitre I : Dispositions générales	Non modifié dans le cadre des travaux	SO
	Chapitre II : Règles techniques		

Chapitre : SEI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
Section 1 - Construction, dégagements, gaines				
PE 5 - Structures, patios et puits de lumière		Classe de réaction au feu des isolants : Euroclasse A1 Classe de réaction au feu des panneaux composites : B-s1, d0 (épaisseur 8 mm qualité FR) ou M1 Procès-Verbal d'essai LEPIR II requis pour la vêtue Gestion de la propagation du feu : Dispositifs adaptés au niveau des nez de plancher (conformément à l'IT 249)	AF	
PE 6 - Isolement - Parc de stationnement		Non modifié dans le cadre des travaux	SO	
PE 7 - Accès des secours		Non modifié dans le cadre des travaux	SO	
PE 9 - Locaux présentant des risques particuliers		Non modifié dans le cadre des travaux	SO	
PE 11 - Dégagements		Non modifié dans le cadre des travaux	SO	
Section 2 - Aménagements intérieurs		Non modifié dans le cadre des travaux	SO	
Désenfumage		Non modifié dans le cadre des travaux	SO	
Section 8 - Moyens de secours		Non modifié dans le cadre des travaux	SO	

Mission : Th-E - Isolation thermique et économies d'énergie dans les bâtiments existants**Chapitre : TH-E - Vérification des dispositions relatives à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments existants**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :

- Dispositions des articles R.172-1 à R.172-3 du code de la construction et de l'habitation pour les ouvrages neufs ;
- Dispositions des articles R.173-1 à R.173-3 du code de la construction et de l'habitation pour les ouvrages existants faisant l'objet de travaux.
- Dispositions des articles R.173-1 à R.173-3 du code de la construction et de l'habitation pour les ouvrages existants faisant l'objet de travaux.

Chapitre : TH-E V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - R.173-2 et 3 du CCH RT ELEMENT PAR ELEMENT		
	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - R.131-26 et 28 du CCH Performances énergétiques des équipements, installations, ouvrages ou systèmes mis en place, installés ou remplacés	Suivant le CCTP: Isolant Principal - Bardage Métallique et Composite - Matériau : Laine de roche type Rockfaçade Premium - Épaisseur : 100 mm - Classe de réaction au feu : Euroclasse A1 - Résistance thermique (R) : 3,1 m² K/W Isolant Complémentaire - Jambages et Linteaux - Matériau : Multimax 30 ou Domisol LV (Isover) - Épaisseur : 45 mm - Résistance thermique (R) : 1,50 m² K/W Isolant de Soubassement - Matériau : PSE graphité (Polystyrène expansé graphité) + panneau bois/ciment - Épaisseur totale : 50 mm (40 mm isolant + 10 mm parement) - Résistance thermique (R) : 1,25 m² K/W - Marque référence : KNAUF Periboard Ultra+	OB 1-Les performances thermiques mentionnées concernent uniquement les matériaux isolants. Aucune performance thermique globale du bâtiment (coefficient U de la paroi, gain énergétique attendu, etc.) n'est spécifiée dans le CCTP. Absence d'étude thermique.

Copie(s) à :

CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE / Bruno PAULMIER

R-G/A